

SALAIRES

SCP 315.01 AVIATION



**Les salaires augmentent de
2 % suite à une adaptation
d'index le 01.07.2026**

À cause de l'indexation en centimes :

Si votre salaire brut à temps plein, hors primes ou suppléments, excède 4 000 euros bruts, la partie du salaire brut au-delà de 4 000 euros ne sera pas indexée. Pour les travailleurs à temps partiel, le plafond de 4 000 euros sera appliqué de manière proportionnelle.



acv.csc.metea.fr



**ACV-CSC
METEA**